

Septembre 1997

Québec, le 9 septembre 1997

Monsieur Denys Larose  
Directeur général  
Cégep de Sainte-Foy  
2410, chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3

**Objet : Suivi apporté aux rapports d'évaluation des programmes  
d'Informatique et de Techniques d'éducation en services de garde**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 3 septembre 1997, les suites données par le Cégep de Sainte-Foy à l'évaluation de ses programmes de DEC en Techniques de l'informatique et de DEC et d'AEC en Techniques d'éducation en services de garde. Il me fait plaisir de vous annoncer que, sauf pour une recommandation faite dans le programme d'AEC en Techniques d'éducation en services de garde, la Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à ses évaluations. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

### ***DEC en Techniques de l'informatique***

Le rapport d'évaluation de la Commission renfermait deux recommandations : l'une portant sur le soutien technique à l'enseignement et l'accès des élèves à un poste de travail individuel pendant les cours donnés en laboratoire; et l'autre, sur le suivi du cheminement scolaire et le taux de diplomation.

En réponse au rapport d'évaluation préliminaire (avril 1996), le Cégep avait informé la Commission de mesures qu'il avait déjà prises ou qu'il entendait prendre pour améliorer la mise en oeuvre de son programme.

Les mesures déjà énoncées dans les suites de l'évaluation concernent la gestion des ressources matérielles et le soutien technique : gestion des services documentaires et informatiques relevant dorénavant de la Direction des études; gestion de l'horaire des laboratoires dédiés confiée au Département d'informatique; supervision technique des laboratoires par une personne qualifiée; soutien technique apporté aux professeurs; acquisition de cinq ordinateurs de réserve et d'une imprimante laser.

Comme il s'y était engagé, le Cégep a, depuis, augmenté le parc informatique du laboratoire de l'équipe départementale et a réorganisé les activités d'enseignement en laboratoire afin d'assurer, à chaque élève, son propre poste de travail.

La Commission considère que les actions accomplies devraient permettre d'améliorer les conditions d'exercice de l'enseignement et, par conséquent, la qualité des apprentissages.

L'introduction d'un processus de sélection qui prévoit une entrevue afin de vérifier la motivation et l'intérêt des candidats au programme constitue un moyen intéressant pour augmenter le taux de diplomation; l'analyse qu'effectuera le comité de programme permettra au Cégep, de se donner, à plus long terme, des outils pour apprécier le taux de diplomation et, le cas échéant, l'améliorer. Ces nouveaux moyens aideront aussi les responsables du programme à dresser un portrait de l'effectif du programme et, aux professeurs, à adapter les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, répondant ainsi à une suggestion de la Commission.

Enfin, un dispositif prévu à la PIEP en cours d'élaboration (collaboration entre le SRAM, le service informatique et le service de soutien et de développement pédagogique du Cégep) devrait améliorer le suivi du cheminement scolaire.

### ***DEC en Techniques d'éducation en services de garde***

Le rapport d'évaluation de la Commission renfermait une recommandation et celle-ci portait sur l'amélioration et la réorganisation des ressources matérielles mises à la disposition du programme ainsi que sur le soutien à accorder au personnel enseignant.

La Commission prend note des efforts déployés pour améliorer et réorganiser les ressources matérielles mises à la disposition du programme et soutenir l'action du personnel enseignant. La Commission tient à mentionner la relocalisation du laboratoire de ressources, le réaménagement du laboratoire expérimental en vue d'en améliorer l'efficacité, l'ajout d'un local de cours, l'aménagement d'une table à langer ainsi que l'embauche d'une technicienne pour assurer le bon fonctionnement du centre de

ressources. Nul doute que ces améliorations favoriseront la qualité de l'enseignement et l'assimilation des apprentissages.

La Commission avait aussi formulé plusieurs suggestions en vue de bonifier le programme. Elle constate que le Cégep a mis en oeuvre divers moyens pour intensifier ses rapports avec le milieu des services de garde, les associations représentatives, notamment, il faut citer la participation du milieu des garderies et de diplômés en emploi au comité de programme; nul doute que cela aura pour effet d'assurer la pertinence de la formation.

Par ailleurs, et conformément au voeu de la Commission, le Cégep propose maintenant une formation intensive s'étalant sur deux ans pour les personnes ayant terminé un premier DEC ou encore la formation générale. Enfin, le Département procède actuellement à la révision des règles de répartition des tâches ainsi que la Commission le lui avait suggéré. La Commission estime que cet exercice accroîtra la polyvalence et la motivation du personnel enseignant.

### ***AEC en Techniques d'éducation en services de garde***

Le rapport de la Commission renfermait deux recommandations : la première portait sur les ressources matérielles et le soutien technique au personnel enseignant; la seconde, sur l'instauration de mécanismes formels de concertation entre les instances responsables des programmes de DEC et d'AEC.

Considérant que la qualité de l'enseignement et celle des apprentissages qui en découlent sont en partie tributaires des conditions d'exercice de l'enseignement, et compte tenu de la stabilité du programme d'AEC donné à temps plein, la Commission avait recommandé au Cégep «d'apporter un soutien technique au personnel enseignant et de donner, aux cohortes à temps plein, un accès aux locaux, équipements et matériels spécialisés du département de TESG».

La Commission comprend que des motifs d'ordre budgétaire et d'organisation aient empêché le Cégep de donner suite à la première recommandation; elle conçoit que l'implantation d'une formation intensive conduisant au DEC exige un plus haut taux d'utilisation des locaux et équipements spécialisés. Néanmoins, la Commission estime que le Cégep devrait faire preuve d'imagination et trouver les moyens appropriés pour donner accès, aux élèves de l'AEC à temps plein, à de l'équipement et du matériel spécialisé, qu'il provienne du Département de TESG ou d'ailleurs.

Quant à la recommandation relative à la gestion du programme, la Commission estime que la participation du responsable de l'AEC au comité de programme devrait faciliter la concertation et les échanges entre les responsables des programmes de DEC et d'AEC.

La Commission note que le Cégep a aussi donné des suites satisfaisantes aux suggestions portant sur l'intégration d'un cours de didactique bien pourvu en matériel spécialisé dans le programme dispensé à temps plein ainsi que sur l'intégration d'activités permettant aux élèves de prendre contact avec les milieux de garde et d'y animer des activités éducatives à l'intérieur des cours préalables à leur stage.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer